



**LES ÉCOLOGISTES**  
**HAUTS-DE-FRANCE**  
**DOSSIER DE PRESSE**



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU  
JEUDI 20 ET VENDREDI 21  
MARS 2025**



## ÉDITO

# BUDGET PRIMITIF 2025 : UN BUDGET EN BAISSSE, UNE RÉGION EN REcul

Ce jeudi 20 et vendredi 21 mars en séance plénière, le Conseil Régional des Hauts-de-France votera un budget primitif en baisse. Retour sur ce budget avec l'analyse de Thomas Hutin, conseiller régional de la Somme et membre de la commission des finances.



Pour la première fois de son histoire, la Région Hauts-de-France votera un budget primitif en baisse par rapport à l'année précédente, -165 millions d'euros en fonctionnement (-6%) et -356 millions d'euros en investissement (-34%).

Ce recul de la politique régionale est la double conséquence du hold-up de l'Etat, qui ne tient ni son budget, ni ses engagements vis à vis des collectivités locales, et des décisions du Président de Région qui refuse idéologiquement de ne pas augmenter les pauvres leviers fiscaux que nous avons encore (Taxe sur la carte grise et Versement Mobilité régional).

Notre Région, à la peine sur la plupart des indicateurs socio-économiques, environnementaux et de santé, préfère creuser encore l'écart avec le reste du territoire. Malgré cela, notre région est la plus endettée de France et elle s'endette encore, un poids supplémentaire pour notre avenir.

Moins de recettes donc, un budget en baisse et comment fait-on côté dépenses du service public régional ? -10% pour tout le monde. Ce n'est pourtant pas la période des soldes.

Oui, cela aurait pu être pire : pas de coupes à la tronçonneuse, pas non plus à la hache mais un

cercle vicieux, celui de l'étouffement progressif de notre capacité d'agir pour les habitants.

### Sans l'assumer, quelques surprises mauvaises :

- Fin des aides et l'accompagnement à la rénovation énergétique (aide AREL et aux conseillers FAIRE)
- Fin du programme Énergie pour l'Afrique
- Fin de l'aide à la conversion au Bioéthanol
- Plus d'aide à l'efficacité énergétique et aux ENRR
- Fin du soutien à la formation des syndicats régionaux
- Fin de l'aide aux tiers-lieux numériques
- Fin de l'aide au recrutement des seniors.

Nos amendements auront pour objectifs de préserver l'essentiel, ce qui peut l'être, sans illusion sur vos décisions. Quoi qu'il en soit, nous aurons quand même un budget en recul, comme l'espoir. Triste année pour les habitants des Hauts-de-France.



## LA POSITION DES ÉCOLOGISTES SUR LES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Reporté de plusieurs mois, le budget primitif 2025 sera voté en séance plénière ce jeudi et ce vendredi. Les élu·es écologistes ont analysé ce budget primitif secteur par secteur, un budget primitif drastiquement en baisse par rapport à l'an précédent.

En effet, il présente une baisse de 164 908 447€ en fonctionnement et une baisse de 356 210 535€ en investissement, sur des secteurs importants comme les transports (-184 millions d'euros en investissement), l'enseignement (-24 millions d'euros en investissement et -90 millions d'euros en fonctionnement), l'aménagement des territoires (-16 millions d'euros en investissement et 2 millions d'euros en fonctionnement) et l'économie (-8 millions d'euros en investissement et -6 millions d'euros en fonctionnement).

La délégation écologiste a déposé en totalité 17 amendements budgétaires sur des sujets importants à l'échelle régionale comme l'éducation, les transports, l'environnement, la biodiversité, l'agriculture et la santé. **Tous les amendements sont disponibles en annexe de ce dossier.**

En l'état, **les élu·es écologistes voteront contre ce budget primitif** qui annonce des coupes budgétaires importantes et des difficultés croissantes dans un bon nombre de secteurs d'activité et interviendrons sur chaque chapitre pour insister sur les renoncements de l'Exécutif régional.

Dépenses Fonctionnement	BP 2025	Comparatif 2025 2024 - BS	
930 - Services généraux	249 831 870€	-5 933 692€	-2.3%
Gestion des fonds européens	90 670 074€	-92 028 572€	-50.6%
932 - Enseign. form. professionnelle, app	924 914 002€	-90 075 850€	-8.9%
933 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	113 592 096€	746 296€	0.7%
Santé et action sociale (hors RSA)	3 260 000 €	-490 000€	-13.1%
935 - Aménagement des territoires et hab	12 034 571€	-2 114 925€	-14.9%
936 - Action économique	84 519 749€	-6 604 079€	-7.2%
937 - Environnement	15 819 910€	-845 643€	-5.1%
938 - Transports	965 645 620€	19 742 345€	2.1%
Autres impôts et taxes	3 200 000€	-7 750 000€	-79.8%
943 - Opérations financières	150 408 237 €	20 221 674€	15.5%
Frais fonctionnement groupes d'élus	1 776 136€	-5 000€	-0.3%
Provisions et autres opérations mixtes	4 900 000€	1 024 000€	26.4%
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>2 620 572 273 €</b>	<b>-164 908 447€</b>	<b>-5.9%</b>

Budget fonctionnement après analyse

Dépenses en investissement	BP 2025	Comparatif 2025 2024 - BS	
900 - Services généraux	17 263 332 €	-1 974 353€	-10%
Gestion des fonds européens	180 229 379 €	-218 106 313€	-65%
902 - Enseign. form. professionnelle, app	191 563 189 €	-24 129 275€	-11%
903 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	56 465 330 €	7 581 149€	16%
Santé et action sociale (hors RSA)	4 500 000 €	500 000€	13%
905 - Aménagement des territoires et hab	73 646 036 €	-16 589 474€	-18%
906 - Action économique	112 512 177 €	-8 055 825€	-7%
907 - Environnement	13 697 455 €	240 971€	2%
908 - Transports	581 679 577 €	-184 326 830€	-24%
Dettes et autres opérations financières *	448 212 814 €	79 294 454€	21%
<b>Total Investissement</b>	<b>1 679 789 289 €</b>	<b>-356 210 535€</b>	<b>-17.6%</b>

Budget investissement après analyse



## LA POSITION DES ÉCOLOGISTES SUR LES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

### ADOPTION DE L'AVENANT MOBILITÉS 2023 - 2027

L'avenant mobilités 2023-2027, dans le cadre du CPER 2021-2027, formalise les engagements des partenaires pour des mobilités durables. Il vise à améliorer l'accessibilité du territoire, renforcer la transition énergétique et optimiser le transport de marchandises, avec un investissement régional de 1,46 milliard d'euros. **Karima Delli interviendra sur le refus de la part de Xavier Bertrand d'instaurer le versement mobilité régional, une nouvelle ressource pourtant essentielle pour financer et développer les services de transport public.**

### RÉVISION DU SRADDET (SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES)

La Région Hauts-de-France souhaite « *actualiser le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France en y intégrant une liste de projets d'envergure régionale dans l'enveloppe régionale de solidarité dans le cadre du volet "gestion économe de l'espace" ».*

**Katy Vuylsteker dénoncera une révision qui remet en cause les engagements du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en multipliant les exceptions et les enveloppes foncières.** Elle estime que ce texte manque de clarté et permet d'artificialiser des sols sans réelle prise en compte des enjeux écologiques. Elle soulignera également l'absence de priorisation des projets en faveur de la renaturation, de la reconversion des friches et des transports durables, et critique l'inclusion de projets comme des infrastructures routières et un EPR, jugés incompatibles avec la transition écologique.

### RAYONNEMENT DE LA POLITIQUE RÉGIONALE DE SANTÉ 2025 - 2028 : LA SANTÉ À 360°

La situation sanitaire de la région est préoccupante. La région souhaite construire une nouvelle politique de santé dite intersectorielle à « 360° ». Cette délibération, même si elle présente quelques lacunes, prend dorénavant en certains enjeux de santé environnementale longtemps souhaités par les élus écologistes. Nous voterons donc en faveur de cette délibération.



## LA POSITION DES ÉCOLOGISTES SUR LES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

### VŒU SUR LA PRÉSERVATION DE L'ÉDUCATION : «POUR QUE L'ÉTAT S'ENGAGE À PROTÉGER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION DANS LES TERRITOIRES DES HAUTS DE FRANCE»

La délégation écologiste à la Région Hauts-de-France présente, par la voix de Yannick Brohard, conseiller régional du Nord et membre de la commission éducation, **un vœu dénonçant la suppression de près de 400 classes à la rentrée 2025, soit 25 % des fermetures nationales**. Dans une région déjà confrontée à de fortes inégalités sociales et territoriales, cette décision risque d'accentuer les difficultés scolaires et de fragiliser l'attractivité des territoires ruraux.

Les écologistes interpellent l'État et demandent l'abandon de ces fermetures, un soutien financier aux communes impactées et une approche éducative qui dépasse la seule logique comptable, afin de garantir un accès équitable à l'éducation pour toutes et tous.

Les élus écologistes demandent à l'État de renoncer aux fermetures de classes annoncées pour la rentrée 2025 et de mettre en place un plan ambitieux de protection du service public de l'éducation, en particulier dans les territoires les plus fragiles. Ils réclament un soutien financier aux communes impactées et appellent à dépasser une approche purement comptable de l'éducation pour en faire un véritable outil d'aménagement du territoire, au service des élèves, des familles et des collectivités.

### SITUATION BUDGÉTAIRE CRITIQUE DU LYCÉE GAMBETTA-CARNOT À ARRAS

**Le lycée Gambetta-Carnot fait face à une baisse significative de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, ce qui fragilise son budget et impacte directement son fonctionnement. En outre, une perte de cinq emplois à temps plein est anticipée pour la rentrée prochaine, augmentant la charge de travail des enseignants et détériorant les conditions d'apprentissage. Cette diminution des moyens pourrait entraîner une perte d'élèves, réduisant ainsi l'attractivité de l'établissement et le plaçant dans un cercle vicieux menaçant son avenir. Alexandre Cousin demande à la Région à travers de reconsidérer la baisse de la DGF pour le lycée Gambetta-Carnot et d'intervenir auprès du ministère de l'Éducation nationale pour atténuer cette réduction des moyens, afin de préserver l'avenir de l'établissement.



## Amendement n° 01

**Déposé par :** Yannick Brohard pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 902

### Soutenons et encourageons les projets d'éducation dans les lycées

**Amendement :**

Les crédits inscrits au chapitre 902, « Sûreté - Lycées publics », sont minorés de 1 000 000 €. Cette somme est utilisée au chapitre 902 pour « Soutien aux projets d'éducation »

**Exposé des motifs :**

Puisque les contraintes budgétaires, la baisse des DGF et la hausse des prix de l'énergie amènent les lycées à réduire les projets pédagogiques, voire à les supprimer, la région Hauts-de-France doit renforcer les aides financières aux actions pédagogiques.





## Amendement n° 02

**Déposé par :** Yannick Brohard pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 902

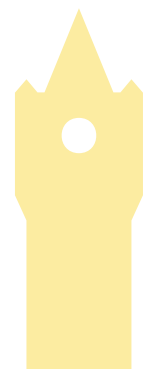
### Compensons la baisse de dotation de l'État

**Amendement :**

Les crédits inscrits au chapitre 902, « Aide à la construction/réhabilitation privé », sont minorés de 5 000 000 €. Cette somme est utilisée au chapitre 902 pour « Maintenance programmée lycée »

**Exposé des motifs :**

Afin de garder à un niveau identique les investissements et les interventions de maintenance dans les lycées publics des Hauts-de-France, réservons le financement régional public aux établissements publics.





## Amendement n° 03

**Déposé par :** Julien Poix pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 905

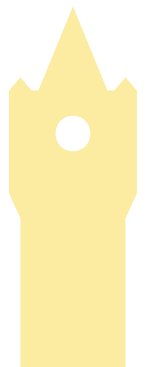
### **Aidons les communes des Hauts-de-France à désamianter les écoles primaires.**

#### **Amendement :**

“Les crédits inscrits au chapitre 908 “Transports”, 90-841 “Voiries nationales” sont minorés de 5 millions d’euros. Cette somme est utilisée au chapitre 905 “Aménagement du territoire et habitat” pour la mise en place d’une aide destinée aux communes des Hauts-de-France afin de les aider à désamianter leurs écoles.”

#### **Exposé des motifs :**

Interdit depuis 1997, l’amiante demeure cependant un problème de santé publique majeur. Si des opérations importantes de désamiantage ont été entrepris au sein des collèges et des lycées, la situation des écoles primaires reste un angle-mort des politiques publiques. Nombreux sont les maires qui manquent d’aide pour mener à bien le désamiantage de leurs écoles. L’amendement présenté propose que la Région Hauts-de-France mette en place un soutien aux élus locaux qui souhaitent lancer des études pour préparer le désamiantage de leurs écoles ou entamer des travaux pour éliminer ce matériau dangereux.





## Amendement n° 04

**Déposé par :** Julien Poix pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 906

### **Aidons les agriculteurs des Hauts-de-France à désamianter leurs bâtiments agricoles.**

#### **Amendement :**

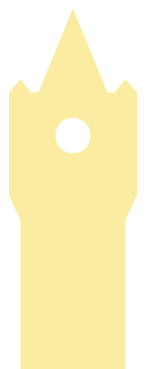
« Vu le SRADDET de la Région Hauts-de-France modifié le 21 novembre 2024  
Vu l'objectif 40 du SRADDET « Collecter, valoriser, éliminer les déchets (PRPGD)  
» qui veut s'inscrire dans les actions et outils du SRDEII 2022-2027, notamment son orientation 2- axe 3 – objectif 4 qui vise à favoriser l'émergence d'une filière régionale de désamiantage et de destruction/ inertage de l'amiante ( page 261 du SRADDET),

Vu le SRDE2I régional voté le 8 décembre 2022,

“Les crédits inscrits au chapitre 908 “Transports”, 90-841 “ Voiries nationales “ sont minorés de 5 millions d'euros. Cette somme est utilisée au chapitre 906 « Action économique » pour la mise en place d'une aide destinée aux agriculteurs des Hauts-de-France afin de les aider à désamianter leurs bâtiments agricoles”

#### **Exposé des motifs :**

Par cet amendement, la Région Hauts-de-France confirme son engagement dans la lutte contre l'amiante. La Région Hauts-de-France est l'une des principales régions agricoles françaises. Elle doit continuer de se tenir aux côtés des agriculteurs en les accompagnant dans la modernisation de leurs exploitations et en agissant pour la protection de leur santé. En complément des aides européennes disponibles via le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEAE), cette subvention régionale permettra d'agir plus vite grâce à la connaissance fine du territoire développée par les services régionaux et l'expertise des professionnels du monde agricole régional. La collecte des déchets amiantés permettra en outre de fournir aux entreprises spécialisées dans l'inertage la quantité de matière première nécessaire afin de massifier leur activité et d'assurer la viabilité de leur modèle économique.





## Amendement n° 05

**Déposé par :** Julien Poix pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 907

### Pour un vélo à assistance électrique à 1 euro

#### Amendement :

« Les crédits inscrits au chapitre 90-841 Voirie nationale sont minorés de 5 millions d'euros et attribués au chapitre 907 Environnement afin que la région puisse acquérir un parc de Vélos à Assistance électrique (VAE) qui sera mis à disposition pour un euro par semaine sous condition de ressources aux usagers ».

#### Exposé des motifs :

Conformément aux objectifs nationaux qui visent à faire passer la part modale du vélo de 3% à 20% d'ici 2040 et à notre Plan vélo régional adopté en 2024, la Région doit, avec les autres acteurs des mobilités, faciliter et démocratiser l'accès aux mobilités durables. Dans les espaces périurbains, favoriser l'acquisition d'un Vélo à Assistance électrique (VAE) permet de favoriser le report modal des usagers de ces territoires sur les 142 gares et 221 points d'arrêt du réseau régional.





## Amendement n° 06

**Déposé par :** Julien Poix pour la délégation écologiste du groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 908

### Accélérer la mise en accessibilité des gares

**Amendement :**

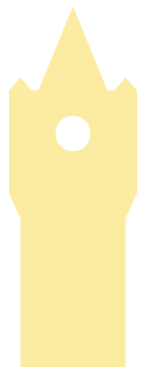
« Les crédits du chapitre 902 « aide à la construction privée » sont minorés de 9 millions d'euros.

Les crédits du chapitre 90-54 « Équipements numériques vidéoprotection » sont minorés de 1 million.

Ces crédits sont affectés au chapitre 908 pour la mise en accessibilité des gares ».

**Exposé des motifs :**

Garantir l'égalité d'accès aux gares et aux services ferroviaires pour tous nos concitoyens en situation de handicap en accélérant la mise en accessibilité des gares dans les Hauts-de-France.





## Amendement n° 07

**Déposé par :** Julien Poix pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 908

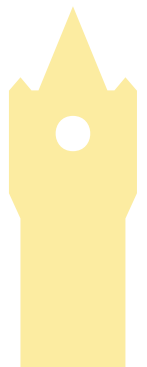
### Financement d'une étude prospective sur l'adaptation des infrastructures régionales aux conséquences du changement climatique

#### Amendement :

Les crédits du chapitre 902 concernant l'aide à la construction et à la réhabilitation des EPLE privés sont minorés de 200 000 euros et redirigés au chapitre 908 afin de lancer une étude prospective sur les conséquences du réchauffement climatique pour les infrastructures de transport ferroviaire de notre région.

#### Exposé des motifs :

Face aux conséquences des bouleversements climatiques que nous subissons déjà dans les Hauts-de-France, la Région, en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, doit anticiper afin d'affiner sa stratégie d'investissement dans les infrastructures ferroviaires. Cette étude nous permettrait d'évaluer l'impact du changement climatique sur le réseau TER de notre périmètre et d'élaborer un plan d'action précis avec SNCF Réseau propriétaire et gestionnaire du réseau national.





## Amendement n° 08

**Déposé par :** Julien Poix pour la délégation écologiste du groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 908

### Renforcer le soutien au vélo dans les Hauts-de-France

#### Amendement :

« Dans le chapitre transports, 5 millions d'euros supplémentaires sont alloués au plan vélo de la Région Hauts-de-France. Ces 5 millions d'euros sont orientés sur les investissements et actions qui participent à l'amélioration et à la diffusion de la pratique du vélo dans la région.

Les crédits inscrits au chapitre 908 « Transports », 90-841 « Voiries Nationales » sont minorés de 5 millions d'euros. L'argent ainsi récupéré sert à renforcer les moyens visant à renforcer le plan vélo régional ».

#### Exposé des motifs :

L'objectif est d'encourager le développement des mobilités durables dans notre région Hauts-de-France en renforçant la force de frappe du Plan vélo régional voté en 2024. Il s'agit de contribuer ainsi aux objectifs votés par notre assemblée : assurer un meilleur maillage du territoire, tout en valorisant l'écomobilité, la pratique du sport et la santé et augmenter la part modale du vélo de 3% à 12% d'ici à 2030 en conformité avec les engagements nationaux.





## Amendement n° 09

**Déposé par :** Thomas Hutin pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 930

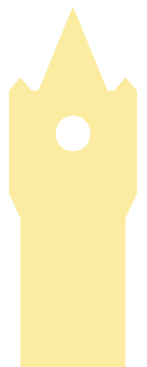
### Une indemnité de télétravail digne

**Amendement :**

Les crédits inscrits au chapitre "93-022", "Information, communication, publicité", sont minorés de 672 016 €. Cette somme est utilisée au chapitre 93-020 "Administration générale de la collectivité" pour fixer le forfait de télétravail à 2,88 € par jour dans la limite de 253,44 euros par an, conformément à l'arrêté du Journal officiel du 27 novembre 2022.

**Exposé des motifs :**

Le télétravail étant instauré de façon massive dans notre collectivité pour réduire le chauffage dans les bâtiments administratifs et, nos agents télétravaillant voyant leurs charges de chauffage et d'électricité augmenter en conséquence, il convient de réhausser notre participation aux frais engendrés par ces modalités de travail.





## Amendement n°10

**Déposé par :** Thomas Hutin pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 930

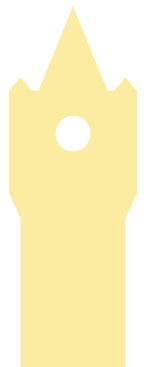
### Maintien de la rémunération des agents malades

**Amendement :**

Les crédits inscrits au chapitre "93-022", "Information, communication, publicité", sont minorés de 4 200 000 €. Cette somme est utilisée au chapitre "93-021 Personnel non ventilé" et "93-222 Lycées publics " pour maintenir à 100% la rémunération des agents publics placés en congé de maladie ordinaire ou en congé de maladie

**Exposé des motifs :**

L'Etat dont son PLF 2025 a imposé une baisse de 10 % des indemnités journalières des agents territoriaux en arrêt maladie, contrairement au principe de libre administration des collectivités territoriales. Cette mesure injuste entraînera une baisse de rémunération conséquente pour les agents malades en sus du jour de carence et de la baisse des primes en vigueur dans notre collectivité.





## Amendement n°11

**Déposé par :** Yannick Brohard pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 932

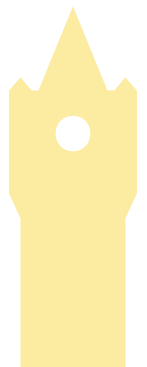
### Pas d'économie sur les plateaux repas

**Amendement :**

Les crédits inscrits au chapitre 93-022, « Information, Communication, Publicité », sont minorés de 800 000 €. Cette somme est utilisée au chapitre 932 pour « Participer au service de restauration »

**Exposé des motifs :**

Les contraintes budgétaires, subies ou voulues, ne doivent pas entraîner une baisse de qualité des repas des lycéens. A ce titre, la baisse du budget destiné à la publicité et à la communication permettra de maintenir au niveau de 2024 les programmes tels que « Je mange local »





## Amendement n°12

**Déposé par :** Nicolas Richard pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 936

### Étude préalable à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation en Hauts-de-France

#### Amendement :

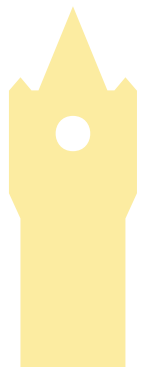
Les crédits inscrits au chapitre 93-022, « Information, Communication, Publicité », sont minorés de 300 000 €. Cette somme est utilisée au chapitre 93-631 pour « étude préalable à l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation en Hauts-de-France »

#### Exposé des motifs :

L'alimentation est un problème quotidien pour des centaines de milliers de nos concitoyens. Cette précarité alimentaire est la cause des problèmes de santé dont notre région est malheureusement au premier rang. Parallèlement, une partie de nos agriculteurs peine à disposer d'un revenu convenable.

La réponse sociétale à ce constat repose aujourd'hui sur la charité, individuelle, et des collectivités et sur l'optimisation fiscale de la grande distribution, et ce avec de plus en plus de peine à répondre aux besoins.

Afin d'offrir une réponse à la mesure des enjeux, et parce que l'agriculture est à la base de notre alimentation et qu'une telle organisation doit se construire sur les producteurs locaux, nous proposons de mettre à l'étude ce vaste chantier, et d'être pilote sur cette avancée sociétale





## Amendement n°13

**Déposé par :** Yannick Brohard pour la délégation écologiste du groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 936

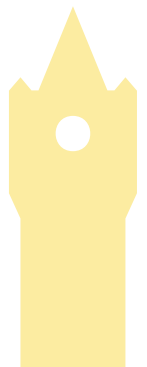
### Hauts-de-France, terre d'accueil pour les chercheurs

**Amendement :**

Les crédits inscrits au chapitre 93-022, « Information, Communication, Publicité », sont minorés de 400 000 €. Cette somme est utilisée au chapitre 936 pour « Accueil des chercheurs - STaRS »

**Exposé des motifs :**

Alors que les anti-sciences prennent le pouvoir aux Etats-Unis, ou rêvent de le faire en Europe et en France, la Région Hauts-de-France doit se tenir aux côtés des chercheurs. Dès lors, la baisse du budget destiné à la publicité et à la communication permettra de maintenir au niveau de 2024 le programme STaRS d'accueil de chercheurs étrangers.





## Amendement n°14

**Déposé par :** Julien Poix pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 938

### Financement d'une étude sur le projet de RER MétroOpale

#### Amendement :

« Les crédits inscrits au chapitre 93-022 « Services généraux », affectés à l'Information, à la communication et à la publicité, sont minorés de 200 000 euros et affectés au chapitre 938 afin que la Région crédite 200 000 euros afin de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur la mise en place d'une solution ferroviaire renforcée et cadencée de type RER sur la côte d'Opale entre Rang-du-Fliers et Dunkerque ».

#### Exposé des motifs :

Alors que le Service Express Régional Métropolitain (SERM) va profondément réorganiser les transports dans notre Région, nous devons planifier son articulation avec tous les territoires. La pertinence du projet de « RER MétroOpale » est reconnue par de nombreux acteurs locaux et régionaux, associatifs, économiques et politiques. La Côte d'Opale peut être le trait d'union entre la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais. Par ailleurs l'étude de ce projet est d'actualité : le développement industriel du Dunkerquois appelle des réflexions importantes sur le renforcement des infrastructures de transport dans ce secteur géographique.





## Amendement n°15

**Déposé par :** Roxane Lundy pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 934

### Lutter contre les déserts médicaux et renforcer l'accès à la santé sur tout notre territoire.

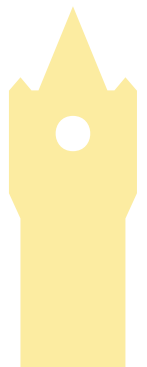
**Amendement :**

Le chapitre 934 santé et action sociale est majoré de 400 000€. Le chapitre 93-022 information, communication est minoré de 400 000€.

**Exposé des motifs :**

L'accès aux soins est devenu une préoccupation majeure pour les habitants de notre région, confrontés à des délais d'attente souvent déraisonnables et/ou obligés de parcourir des kilomètres pour consulter un médecin. Pour y remédier, le présent amendement propose d'augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée aux dispositifs d'aide à l'installation de médecins et au renforcement de la démographie médicale.

Roxane  
Lundy





## Amendement n°16

**Déposé par :** Alexandre Cousin pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 937

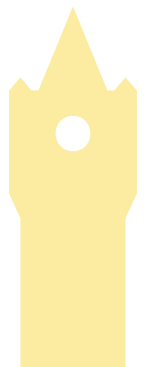

### Aide à l'opération SOS Faune Sauvage

**Amendement :**

Les crédits du chapitre 937 finançant la Fédération régionale des chasseurs sont minorés de 20 000 euros et redirigés au chapitre 937 directement sur l'opération SOS faune sauvage.

**Exposé des motifs :**

Considérant qu'en dépit du contexte budgétaire, la subvention de fonctionnement de la Fédération régionale des chasseurs est en hausse de près de 300 000 euros par rapport à 2024, nous proposons de rediriger 20 000 euros vers l'opération SOS faune sauvage. En effet, cette opération essentielle, a besoin de davantage de moyens pour pouvoir répondre avec encore plus de rapidité aux sauvetages en région.





## Amendement n°17

**Déposé par :** Alexandre Cousin pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat, Pour l'Emploi»

**Délibération :** n° 2025.00115

**Objet :** Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

**Chapitre :** 937

### Soutien aux Parcs Naturels Régionaux

**Amendement :**

Les crédits du chapitre 937 finançant la Fédération régionale des chasseurs sont minorés de 350 000 euros et redirigés au chapitre 937 directement sur les 5 parcs naturels régionaux des Hauts de France.

**Exposé des motifs :**

Considérant qu'en dépit du contexte budgétaire, la subvention de fonctionnement de la Fédération régionale des chasseurs est en hausse de près de 300 000 euros par rapport à 2024, nous proposons de rediriger 350 000 euros vers les 5 parcs naturels régionaux des Hauts de France qui eux subissent une baisse de 42% de leur subvention. Via leurs missions, les parcs naturels régionaux remplissent des missions essentielles à la vitalité, au tourisme et à l'environnement de notre région, ce que cette baisse de moyens risque de mettre en péril.

